

Conditions de vente de MSM

Les conditions générales de vente (CGV) du Zentralverband Elektrotechnik- und Elektroindustrie e. V. (association centrale de l'industrie électrique et électrotechnique (état janvier 2002) en connection avec la clause additionnelle de « réserve élargie de propriété » à III. des conditions générales de vente sus mentionnées du 1996 ainsi que les règles suivantes en particulier, si elles s'écartent des conditions générales de vente sus mentionnées, sont valables pour tous les contrats, livraisons et autres prestations, services de conseil inclus, s'ils ne sont pas modifiés ou bien exclus avec accord de la sté. Magnet-Schultz GmbH & Co. KG (désormais: MSM).

I.4. des CGV est complété par la phrase suivante:

„Si la livraison est convenue en quantités partielles, le donneur d'ordre est automatiquement en demeure du maître, si'il n'appelle pas les livraisons dans les 6 mois qui suivent aux dates initialement planifiées. Cela n'est pas applicable, si un délai de réception plus long a été convenu.“

II.3. des CGV est remplacé par:

„Nous vous accordons 2 % d'escompte pour paiement dans 2 semaines après réception de la facture. Tous les paiements doivent être faits franco agent payeur de MSM.“

Au lieu de II.4. la réglementation suivante est valable:

„Le donneur d'ordre a seulement le droit de compenser ou d'exercer le droit de retention, si sa créance est sans contestation, prête pour décision ou passée en force de chose jugée.“

II. des CGV sera complété par point 5. comme suit :

„Nous sommes autorisés d'augmenter les prix à cause d'une augmentation des frais généraux en cas de rapports d'obligations permanents et de livraison conventionnelle de plus de 4 mois après conclusion du contrat. Au cas d'une augmentation considérable des prix, le donneur d'ordre est autorisé de se désister du contrat sous conditions que nous ne sommes pas prêts à lui correspondre au souhait d'être livré aux vieux prix.“

VIII. 2. sera complété par la phrase suivante:

„Cette clause est également applicable intégralement pour les actions des nos représentants légaux ou auxiliaires.“

VIII. sera complété par paragraphe no. 11:

„si la réparation d'un objet fourni par nous n'est pas exécuté par nous-mêmes, MSM rejete toute responsabilité pour des dommages éventuels.“

X. 1. sera complété par la phrase suivante:

„Cette clause est également applicable intégralement pour les actions de nos représentants légaux ou auxiliaires.“

XI. 2. sera complété par paragraphe no. 11:

„Si la réparation d'un objet fourni par nous n'est pas exécutée par nous-mêmes, MSM rejete toute responsabilité pour des dommages éventuels.“

Les CGV seront complétées par les paragraphes suivantes **XIV.**, **XV.**, **XVI.**, **XVII.** et **XVIII.**:

XIV. *„MSM est autorisé de traiter les données relatives aux relations commerciales et concernant le donneur d'ordre qu'il a obtenues directement par le donneur d'ordre ou bien par des tiers en respectant la loi sur la protection des données sauf contradiction du donneur d'ordre.“*

XV. *„Pour l'interprétation de ces conditions de ventes, seulement la version allemande est applicable.“*

XVI. *„Le client est obligé d'éliminer la marchandise fournie après l'utilisation à son propre compte et conformément aux prescriptions légales.“*

XVII. *„Si MSM est regardé comme fabricant dans le sens de l'ElektroG (loi sur les appareils électriques et électroniques) et si la marchandise fournie tombe sous l'ElektroG, le client libère MSM de toutes prétentions de l'ElektroG, surtout de la prétention selon Art. 10 alinéa 2 ElektroG (obligation de reprise des fabricants) et ainsi de toutes prétentions de tiers y adhérentes.“*

XVIII. *„En cas de contradictions entre les CGV utilisées par MSM et les conditions de vente MSM, les conditions de vente MSM sont prioritaires.“*

*Les CGV et la clause supplémentaire sont accessibles sur www.magnet-schultz.com ou seront expédiées sur demande